

Comptes consolidés

Semestres clos les 30 juin 2008 et 2007

Exercice clos le 31 décembre 2007



(en blanc)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	5
BILAN CONSOLIDÉ	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	8
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	12
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES	14
NOTE 2 INFORMATIONS SECTORIELLES	17
NOTE 3 PRINCIPALES ACQUISITIONS, CESSIONS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	21
NOTE 4 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	21
NOTE 5 ENDETTEMENT FINANCIER NET	22
NOTE 6 CAPITAUX PROPRES	24
NOTE 7 LITIGES, OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	27
NOTE 8 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	29

(en blanc)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros, exceptées les données relatives au résultat par action)

	Note	Au 30 juin 2008	Au 30 juin 2007
Chiffre d'affaires	2	26 304	25 913
Achats externes	2	(11 263)	(11 030)
Autres produits opérationnels	2	202	236
Autres charges opérationnelles	2	(1 167)	(1 276)
Charges de personnel :			
- Salaires et charges	2	(4 401)	(4 427)
- Participation des salariés	2	(146)	(159)
- Rémunération en actions	2	(41)	(137)
Dotation aux amortissements	2	(3 841)	(4 007)
Perte de valeur des immobilisations	2	22	(15)
Résultat de cession d'actifs		10	409
Coût des restructurations	2	(202)	(45)
Résultat des entités mises en équivalence	2	(6)	1
Résultat d'exploitation		5 471	5 463
Charges financières nettes		(1 156)	(1 240)
Gain (perte) de change		4	1
Effet d'actualisation		(57)	(57)
Résultat financier		(1 209)	(1 296)
Impôt sur les sociétés	4	(1 266)	(543)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 996	3 624
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.		2 675	3 308
Intérêts minoritaires	6	321	316
Résultat par action (en euros)			
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.			
- de base		1,03	1,27
- dilué		1,00	1,24

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

	Note	Au 30 juin 2008	Au 31 décembre 2007 (1)
ACTIF			
Ecarts d'acquisition		31 631	31 389
Autres immobilisations incorporelles		16 009	16 658
Immobilisations corporelles		27 751	27 849
Titres mis en équivalence		321	282
Actifs disponibles à la vente		515	518
Prêts et créances non courants	5	2 234	1 960
Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat	5	104	54
Dérivés de couverture actifs non courants	5	10	42
Autres actifs non courants		34	63
Impôts différés actifs		6 228	7 273
Total de l'actif non courant		84 837	86 088
Stocks		837	1 068
Créances clients		6 239	6 556
Prêts et autres créances courants	5	99	81
Actifs financiers courants à la juste valeur par résultat, hors quasi-disponibilités	5	78	534
Dérivés de couverture actifs courants	5	14	12
Autres actifs courants		2 123	2 035
Impôt courant		53	111
Charges constatées d'avance		831	673
Disponibilités et quasi-disponibilités	5	3 880	4 025
Total de l'actif courant		14 154	15 095
TOTAL DE L'ACTIF		98 991	101 183

(1) Les effets de l'application d'IFRIC 13 sur les informations comparatives antérieurement publiées sont décrits en note 1.
Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

	Note	Au 30 juin 2008	Au 31 décembre 2007 (1)
PASSIF			
Capital social		10 459	10 457
Prime d'émission		15 324	15 317
Réserves		1 791	2 532
Réserves de conversion		1 783	1 747
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.		29 357	30 053
Intérêts minoritaires		4 021	4 470
Total capitaux propres	6	33 378	34 523
Dettes fournisseurs non courantes		515	435
Passifs financiers non courants au coût amorti, hors dettes fournisseurs	5	34 009	32 532
Passifs financiers non courants à la juste valeur par résultat	5	592	154
Dérivés de couverture passifs non courants	5	955	955
Avantages du personnel non courants		570	535
Provisions non courantes		1 341	1 657
Autres passifs non courants		747	870
Impôts différés passifs		1 303	1 539
Total des passifs non courants		40 032	38 677
Dettes fournisseurs courantes		9 356	9 580
Passifs financiers courants au coût amorti, hors dettes fournisseurs	5	6 701	8 694
Passifs financiers courants à la juste valeur par résultat	5	708	730
Dérivés de couverture passifs courants	5	431	353
Avantages du personnel courants		1 493	1 881
Provisions courantes		1 622	1 592
Autres passifs courants		2 267	1 837
Dettes d'impôt sur les sociétés		256	331
Produits constatés d'avance		2 747	2 985
Total des passifs courants		25 581	27 983
TOTAL DU PASSIF		98 991	101 183

(1) Les effets de l'application d'IFRIC 13 sur les informations comparatives antérieurement publiées sont décrits en note 1.
Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)

	Note	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission
Solde au 1er janvier 2007		2 606 673 130	10 427	15 179
Changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 13	1			
Solde au 1er janvier 2007 après effet de l'application d'IFRIC 13		2 606 673 130	10 427	15 179
<i>Gains et pertes de changes non réalisés</i> <i>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</i> <i>Gains et pertes sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie</i> <i>Impôts différés sur éléments ci-dessus</i>				
Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)				
Résultat net de l'exercice 2007 (B)				
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)				
Affectation du résultat net 2006				
Augmentation de capital (exercice des stock-options)		7 675 781	30	138
Rémunération en actions : offre réservée au personnel dans le cadre de la cession des parts de l'Etat				
Rémunération en actions : plans d'attribution gratuite d'actions				
Rémunération en actions : stocks options				
Rachat d'actions propres				
Distribution de dividendes				
Augmentation du pourcentage d'intérêts dans TP Group				
Autres mouvements				
Solde au 31 décembre 2007		2 614 348 911	10 457	15 317
<i>Gains et pertes de changes non réalisés</i> <i>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</i> <i>Gains et pertes sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie</i> <i>Gains et pertes sur instruments financiers de couverture d'investissement net</i> <i>Impôts différés sur éléments ci-dessus</i>				
Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)				
Résultat net du premier semestre 2008 (B)				
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)				
Affectation du résultat net 2007				
Augmentation de capital (exercice des stock-options)	6	435 804	2	7
Rémunération en actions : plans d'attribution gratuite d'actions	6			
Rémunération en actions : stocks options	6			
Rachat d'actions propres	6			
Distribution de dividendes	6			
Augmentation du pourcentage d'intérêts dans Mobistar	3			
Autres mouvements				
Solde au 30 juin 2008		2 614 784 715	10 459	15 324

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.					Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
Réserves			Réserves de conversion					
Gains et pertes enregistrés directement dans les capitaux propres			Autres Réserves	Résultat net				
Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers de couverture	Impôts différés						
118	(98)	32	(5 223)	4 139	2 220	26 794	4 844	31 638
			198			198		198
118	(98)	32	(5 025)	4 139	2 220	26 992	4 844	31 836
(38)					(467)	(467)	56	(411)
	309					(38)	10	(38)
		(106)				309	(2)	319
(38)	309	(106)			(467)	(106)		(108)
				6 300		(302)	64	(238)
						6 300	519	6 819
(38)	309	(106)		6 300	(467)	5 998	583	6 581
			4 139	(4 139)		0		0
			67			168		168
			147			67		67
			23			147	2	149
			(214)			23		23
			(3 117)			(214)		(214)
			0			(3 117)	(670)	(3 787)
			(5)		(6)	0	(146)	(146)
						(11)	(143)	(154)
80	211	(74)	(3 985)	6 300	1 747	30 053	4 470	34 523
(33)					(2)	(2)	85	83
	14					(33)		(33)
	3					14	4	18
		(4)				3		3
(33)	17	(4)			(2)	(4)	(1)	(5)
				2 675		(22)	88	66
(33)	17	(4)		2 675	(2)	2 653	409	3 062
			6 300	(6 300)		0		0
			24			9		9
			13			24	1	25
			26			13		13
			(3 386)			26		26
			0			(3 386)	(591)	(3 977)
16		(89)			38	0	(166)	(166)
						(35)	(102)	(137)
63	228	(78)	(1 097)	2 675	1 783	29 357	4 021	33 378

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)

	Note	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission
Solde au 1er janvier 2007		2 606 673 130	10 427	15 179
Changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 13	1			
Solde au 1er janvier 2007 après effet de l'application d'IFRIC 13		2 606 673 130	10 427	15 179
<i>Gains et pertes de changes non réalisés</i> <i>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</i> <i>Gains et pertes sur instruments financiers de couverture</i> <i>Impôts différés sur éléments ci-dessus</i>				
Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)				
Résultat net du premier semestre 2007 (B)				
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)				
Affectation du résultat net 2006				
Augmentation de capital (exercice des stock-options)	6	2 238 711	9	36
Rémunération en actions	6			
Rachat d'actions propres	6			
Distribution de dividendes	6			
Autres mouvements				
Solde au 30 juin 2007		2 608 911 841	10 436	15 215

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.					Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
Réserves				Réserves de conversion				
Gains et pertes enregistrés directement dans les capitaux propres				Autres Réserves	Résultat net			
Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers de couverture	Impôts différés						
118	(98)	32	(5 223)	4 139	2 220	26 794	4 844	31 638
			198			198		198
118	(98)	32	(5 025)	4 139	2 220	26 992	4 844	31 836
(13)					49	49	14	63
	74					(13)		(13)
		(25)				74	4	78
(13)	74	(25)			49	(25)	(1)	(26)
				3 308		3 308	316	3 624
(13)	74	(25)		3 308	49	3 393	333	3 726
				4 139				45
				137				137
				(211)				(211)
				(3 117)				(3 728)
				(11)	4			(211)
105	(24)	7	(4 088)	3 308	2 273	27 232	4 362	31 594

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (en millions d'euros)

	Note	Au 30 juin 2008	Au 30 juin 2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 996	3 624
<i>Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>			
Dotation aux amortissements		3 841	4 007
Perte de valeur des immobilisations		(22)	15
Résultat de cession d'actifs		(10)	(409)
Dotations / (reprises) des autres provisions		(213)	(520)
Résultats des entités mises en équivalence		6	(1)
Impôt sur les sociétés	4	1 266	543
Produits et charges d'intérêts		1 064	1 226
Ecart de change net		(443)	(148)
Instruments dérivés		581	225
Rémunération en actions		41	137
<i>Variation des stocks nets, des créances clients et des dettes fournisseurs</i>			
Diminution (augmentation) des stocks nets		204	30
Diminution (augmentation) des créances clients nettes		185	220
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		300	(399)
<i>Autres variations du besoin en fonds de roulement</i>			
Diminution (augmentation) des autres créances		(494)	(9)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(271)	(63)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		154	114
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés net		(1 514)	(1 573)
Impôts sur les sociétés décaissés		(445)	(467)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		7 226	6 552
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
<i>Acquisitions / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 328)	(2 967)
Augmentation/(diminution) des fournisseurs d'immobilisations		(287)	(376)
Produits de cessions des actifs corporels et incorporels		34	51
<i>Acquisitions de titres de participation nettes de la trésorerie acquise</i>			
Rachat d'actions propres par Mobistar	3	(74)	-
Silicomp		(5)	(89)
Autres acquisitions		(95)	(39)
<i>Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée</i>			
Tower Participations		-	254
Bluebirds		-	110
Autres produits de cessions		36	48
<i>Autres diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs</i>			
Dépôt mis sous séquestre		(56)	-
Autres		411	164
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		(3 364)	(2 844)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

	Note	Au 30 juin 2008	Au 30 juin 2007
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
<i>Emission</i>			
Emprunts obligataires	5	2 775	2 856
Autres emprunts	5	690	26
<i>Remboursement</i>			
Emprunts obligataires	5	(4 007)	(2 581)
Autres emprunts	5	(152)	(1 236)
Partie capitaux propres des dettes hybrides		(5)	(8)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		953	576
Diminution/(augmentation) des dépôts et autres actifs financiers liés à la dette (dont <i>cash collateral</i>)		(230)	(191)
Effet change des dérivés net		(147)	(35)
Rachat d'actions propres	6	22	(229)
Augmentation de capital	6	10	39
Contributions des actionnaires minoritaires	6	19	-
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	6	(552)	(531)
Dividendes versés par la société-mère	6	(3 386)	(3 117)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(4 010)	(4 431)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		(148)	(723)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités et autres impacts non monétaires		3	18
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		4 025	3 970
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture		3 880	3 265

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

NOTE 1 Principes comptables

Cette note décrit l'évolution des principes comptables appliqués pour l'arrêté intermédiaire au 30 juin 2008 depuis l'établissement des comptes consolidés au titre de l'exercice 2007.

1.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 30 juillet 2008.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés résumés du premier semestre 2008 sont établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB.

Les comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2007, sous réserve des éléments présentés au paragraphe 1.3 et des spécificités de la norme IAS 34. Au 30 juin 2008, les normes et interprétations comptables adoptées par l'UE sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB, à l'exception de la norme IAS 39 qui n'a été adoptée que partiellement, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

En l'absence d'une norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique ou un événement, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ; et
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

1.2 Recours à des estimations

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de France Télécom doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 30 juin 2008 pourraient être sensiblement modifiées. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles du 31 décembre 2007.

1.3 Nouvelles normes et interprétations

- Textes appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2008

- IFRIC 12 « Service Concession Arrangements » (interprétation non encore adoptée par l'UE)

L'application de cette interprétation est sans effet sur les périodes publiées.

- IFRIC 13 « Customer Loyalty Programmes » (interprétation non encore adoptée par l'UE)

Les programmes de fidélisation correspondent à l'octroi aux clients de droits à avantages utilisables dans le futur (communications gratuites, réduction sur le prix des équipements...).

IFRIC 13 modifie le traitement comptable des programmes de fidélisation appliqué par le Groupe jusqu'au 31 décembre 2007 ; à savoir le traitement retenu en normes françaises conformément à l'avis 2004-E du Comité d'urgence du CNC. Selon IFRIC 13, l'évaluation des programmes de fidélisation à leur juste valeur est définie comme le surcroît de valeur de la prime octroyée au client fidèle sur la prime qui serait octroyée à tout nouveau client. Précédemment, les programmes de fidélisation étaient uniquement évalués sur la base de la prime octroyée au client fidèle.

La première application d'IFRIC 13 est comptabilisée comme un changement de méthode, conformément à IAS 8. Elle n'a pas eu d'effet sur le résultat net de l'ensemble consolidé et a pour principale conséquence de réduire le montant des produits constatés d'avance (revenu différé) au titre des points de fidélité accordés.

Les conséquences chiffrées du changement de méthode sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	30 juin 2007			31 décembre 2007		
	Publié	Effet IFRIC 13	Retraité	Publié	Effet IFRIC 13	Retraité
Chiffre d'affaires	25 913	-	25 913	52 959	-	52 959
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 624	-	3 624	6 819	-	6 819
Réserves	(890)	198	(692)	2 334	198	2 532
Total Capitaux propres	31 396	198	31 594	34 325	198	34 523
Impôts différés passifs	1 631	99	1 730	1 440	99	1 539
Provisions courantes	1 269	(7)	1 262	1 599	(7)	1 592
Produits constatés d'avance	3 153	(290)	2 863	3 275	(290)	2 985

- Textes d'application obligatoire postérieurement à 2008 et non appliqués par anticipation

- IFRS 8 « Operating Segments », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

Les principes énoncés par cette norme peuvent affecter la structure de l'information sectorielle et modifient les niveaux de regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) à retenir pour tester les valeurs des écarts d'acquisition : IFRS 8 prévoit que chaque UGT ou groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur opérationnel. Certains écarts d'acquisition aujourd'hui testés au niveau du secteur d'activité ou géographique pourraient ainsi être testés à un niveau différent, ce qui signifie que la mise en œuvre d'IFRS 8 pourrait affecter le montant de dépréciation historiquement enregistré.

Les effets de l'application future de cette norme sont en cours d'analyse.

- Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 (texte non encore adopté par l'UE).

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production devront être incorporés à l'actif éligible, contrairement à l'option actuellement ouverte et retenue par le Groupe. La norme révisée s'applique aux coûts d'emprunts d'un actif éligible pour lesquels le début de la capitalisation commence à compter du 1er janvier 2009.

Un actif éligible est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu. En conséquence, compte tenu de l'activité du Groupe, un nombre limité d'actifs devrait être éligible et les effets de l'application de cette norme ne devraient pas être matériels.

- Révision en 2007 d'IAS 1 « Présentation des états financiers, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 » (texte non encore adopté par l'UE).

Le tableau de variation des capitaux propres présentera les seules transactions avec les actionnaires, les autres composantes étant incluses dans le compte de résultat global.

- Révision en 2008 d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », applicable pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition correspond ou est postérieure à la date d'ouverture des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, soit à compter du 1er janvier 2010 pour le Groupe (textes non encore adoptés par l'UE).

Le rachat et la cession sans perte de contrôle d'intérêts minoritaires seront comptabilisés comme des transactions de capitaux propres. En outre, la norme révisée offrira l'option, pour chaque prise de contrôle inférieure à 100%, de comptabiliser l'écart d'acquisition soit sur une base de 100% soit sur la base du pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire d'intérêts minoritaires).

- Amendement de la norme IFRS 2 « Vesting Conditions and Cancellations », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 (texte non encore adopté par l'UE).

Cet amendement clarifie les conditions d'acquisition des droits à paiement fondé sur des actions (conditions de service et de performance uniquement). Toutes les annulations, qu'elles aient pour origine une décision prise par l'entité ou par une autre partie, feront l'objet du même traitement comptable.

Les effets de l'application de ce texte sont en cours d'analyse.

- Amendement des normes IAS 32 et IAS 1 « Puttable Financial Instruments and Obligations Arising on Liquidation », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 (texte non encore adopté par l'UE).

Les instruments financiers remboursables à la juste valeur au gré du porteur et les obligations générées par une liquidation seront classés en capitaux propres et non plus en passif.

Le Groupe ne détient pas à ce jour ce type d'instruments financiers et n'est donc pas concerné par ce texte.

- Amendement des normes IFRS 1 et IAS 27 « Cost of an Investment in a Subsidiary, Jointly Controlled Entity or Associate », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 (texte non encore adopté par l'UE).

Ce texte ne concerne que les états financiers individuels et non consolidés. Il est en conséquence sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

- Améliorations des normes IFRS « Improvements to IFRSs », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, à l'exception d'IFRS 5 applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, soit le 1er janvier 2010 pour le Groupe (texte non encore adopté par l'UE).

L'application de ce texte sera sans effet sur les périodes publiées.

NOTE 2 Informations sectorielles

L'organisation managériale opérationnelle de France Télécom s'articule autour : (i) de lignes de métier (Résidentiel, Personnel, Entreprise) et (ii) d'équipes de direction intégrées au niveau pays. Dans ce contexte et conformément aux dispositions de la norme IAS 14 « Information Sectorielle », le Groupe a retenu comme premier niveau de l'information sectorielle les trois secteurs d'activité suivants :

- le secteur « **Services de Communication Personnels** » (désigné ci-après SCP) regroupe les activités de services mobiles de télécommunication en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le Reste du monde. Il comprend l'intégralité des filiales Orange ainsi que les activités de téléphonie mobile de FT España en Espagne, de TP Group en Pologne (avec sa filiale PTK Centertel), et des autres sociétés du Groupe à l'étranger ;
- le secteur « **Services de Communication Résidentiels** » (désigné ci-après SCR) rassemble les activités de services fixes de télécommunication (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) en France, en Pologne et dans le Reste du monde, ainsi que les activités de la distribution et des fonctions supports fournis aux autres secteurs d'activité du Groupe France Télécom ;
- le secteur « **Services de Communication Entreprises** » (désigné ci-après SCE) regroupe les solutions et services de communication dédiés aux entreprises en France et dans le monde.

Les secteurs retenus par le Groupe s'appuient sur leurs ressources propres et peuvent partager certaines ressources, notamment en matière de réseaux et systèmes d'information, recherche et développement, réseau de distribution et d'autres expertises communes.

L'utilisation de ces ressources partagées est prise en compte dans les résultats sectoriels sur la base, soit des relations contractuelles existant entre entités juridiques, soit de références externes, soit d'une réallocation des coûts. La fourniture des ressources partagées est présentée en chiffre d'affaires interne du secteur prestataire et l'utilisation de ces ressources est présentée parmi les charges incluses dans « la Marge Brute Opérationnelle » du secteur utilisateur. Le coût des ressources partagées peut être affecté par les évolutions réglementaires et se répercuter sur les résultats sectoriels présentés sur les différents exercices.

La Marge Brute Opérationnelle (MBO) fait partie des indicateurs de gestion utilisés par le Groupe France Télécom pour (i) piloter et évaluer les résultats de ses secteurs d'activité, (ii) mettre en œuvre sa stratégie d'investissements et d'allocation de ressources et (iii) mesurer la performance des Directeurs exécutifs du Groupe. Les dirigeants de France Télécom considèrent que la présentation de la MBO aux investisseurs est pertinente puisqu'elle fournit une analyse des résultats opérationnels et de la rentabilité sectorielle, à l'identique de celle utilisée par les dirigeants. Dans ce contexte et conformément aux dispositions de la norme IAS 14, paragraphe 46, la MBO est présentée dans l'analyse par secteur d'activité.

La MBO n'est pas explicitement définie par les normes IFRS comme élément de mesure de la performance financière et peut ne pas être comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises. La MBO ne constitue pas une mesure de la performance d'exploitation ou de la liquidité de France Télécom et ne doit pas être considérée comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. La MBO correspond au résultat d'exploitation avant participation des salariés, charges de rémunération en actions, dotation aux amortissements, pertes de valeur des écarts d'acquisition et immobilisations, résultat de cession d'actifs, coût des restructurations et résultat des entités mises en équivalence. La MBO n'inclut pas (i) la participation des salariés et les charges de rémunération en actions car elles résultent soit d'obligations statutaires, soit de la vente par l'Etat français de ses titres ou des décisions des actionnaires, (ii) les dotations aux amortissements car ces dépenses sont le fruit d'investissements à long terme sur lesquelles les dirigeants ne peuvent influencer à court terme et (iii) les pertes de valeur, le coût des restructurations et le résultat de cession d'actifs, étant donné que ces éléments sont par nature non prévisibles, tant dans leur montant que dans leur fréquence.

Le résultat sectoriel correspond au résultat d'exploitation, à l'exception du résultat de cession d'actifs non directement rattachés aux secteurs d'activité.

France Télécom a retenu six secteurs géographiques, parmi lesquels les quatre principaux marchés géographiques (France, Royaume-Uni, Pologne et Espagne), le reste de l'Europe et le reste du monde.

2.1 Analyse par secteur d'activité

2.1.1 Répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour la période close le 30 juin 2008

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Chiffre d'affaires	14 381	11 370	3 840	(3 287)	26 304
- externe	13 895	8 805	3 604	-	26 304
- inter secteurs	486	2 565	236	(3 287)	-
Achats externes	(7 921)	(4 252)	(2 377)	3 287	(11 263)
Autres produits opérationnels	96	528	50	(472)	202
Autres charges opérationnelles	(839)	(707)	(93)	472	(1 167)
Charges de personnel : - Salaires et charges	(663)	(3 064)	(674)	-	(4 401)
Marge Brute Opérationnelle	5 054	3 875	746	-	9 675
- Participation des salariés	(23)	(114)	(9)	-	(146)
- Rémunération en actions	(7)	(27)	(7)	-	(41)
Dotation aux amortissements	(2 072)	(1 592)	(177)	-	(3 841)
Perte de valeur des immobilisations	-	30	(8)	-	22
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	10	10
Coût des restructurations	(46)	(151)	(5)	-	(202)
Résultat des entités mises en équivalence	4	(10)	-	-	(6)
Résultat d'exploitation					5 471
- alloué par secteur d'activité	2 910	2 011	540	-	5 461
- non allouable	-	-	-	10	10
Charges financières nettes	-	-	-	(1 156)	(1 156)
Gain (perte) de change	-	-	-	4	4
Effet d'actualisation	-	-	-	(57)	(57)
Impôts sur les sociétés	-	-	-	(1 266)	(1 266)
Résultat net de l'ensemble consolidé					2 996
Charges et produits non monétaires inclus dans le résultat d'exploitation alloué par secteur d'activité	(2 140)	(1 328)	(180)	-	(3 648)
Investissements corporels et incorporels					
- hors licences de télécommunication	1 391	1 586	157	-	3 134
- licences de télécommunication	194	-	-	-	194
- financés par location financement	22	120	13	-	155
Total investissements ⁽¹⁾	1 607	1 706	170	-	3 483

⁽¹⁾ Dont 926 millions d'euros au titre des Autres immobilisations incorporelles et 2 557 millions d'euros au titre des Immobilisations corporelles.

2.1.2 Répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour la période close le 30 juin 2007

(en millions d'euros)	SCP	SCR	SCE	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
Chiffre d'affaires	14 107	11 168	3 800	(3 162)	25 913
- externe	13 628	8 698	3 587	-	25 913
- inter secteurs	479	2 470	213	(3 162)	-
Achats externes	(7 724)	(4 044)	(2 423)	3 161	(11 030)
Autres produits opérationnels	123	518	59	(464)	236
Autres charges opérationnelles	(805)	(846)	(89)	464	(1 276)
Charges de personnel : - Salaires et charges	(727)	(3 001)	(699)	-	(4 427)
Marge Brute Opérationnelle	4 974	3 795	648	(1)	9 416
- Participation des salariés	(31)	(117)	(11)	-	(159)
- Rémunération en actions	(4)	(121)	(12)	-	(137)
Dotation aux amortissements	(2 223)	(1 573)	(212)	1	(4 007)
Perte de valeur des immobilisations	-	2	(17)	-	(15)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	409	409
Coût des restructurations	(4)	(36)	(5)	-	(45)
Résultat des entités mises en équivalence	1	-	-	-	1
Résultat d'exploitation					5 463
- alloué par secteur d'activité	2 713	1 950	391	-	5 054
- non allouable	-	-	-	409	409
Charges financières nettes	-	-	-	(1 240)	(1 240)
Gain (perte) de change	-	-	-	1	1
Effet d'actualisation	-	-	-	(57)	(57)
Impôts sur les sociétés	-	-	-	(543)	(543)
Résultat net de l'ensemble consolidé					3 624
Charges et produits non monétaires inclus dans le résultat d'exploitation alloué par secteur d'activité	(2 216)	(1 213)	(217)	-	(3 646)
Investissements corporels et incorporels					
- hors licences de télécommunication	1 537	1 232	198	-	2 967
- licences de télécommunication	-	-	-	-	-
- financés par location financement	11	-	2	-	13
Total investissements ⁽¹⁾	1 548	1 232	200	-	2 980

⁽¹⁾ Dont 643 millions d'euros au titre des Autres immobilisations incorporelles et 2 337 millions d'euros au titre des Immobilisations corporelles.

2.2 Analyse par zone géographique

2.2.1 Chiffre d'affaires contributif

(en millions d'euros)	Période close le	
	30 juin 2008 ⁽¹⁾	30 juin 2007 ⁽¹⁾
France	14 068	13 674
Royaume-Uni	3 086	3 263
Pologne	2 573	2 312
Espagne	1 997	1 899
Reste de l'Europe	2 463	2 748
Reste du monde	2 117	2 017
TOTAL GROUPE	26 304	25 913

⁽¹⁾ Le chiffre d'affaires des sociétés Equant est réparti par zone géographique.

2.2.2 Investissements corporels et incorporels (y compris location financement et licences de télécommunication)

(en millions d'euros)	Période close le	
	30 juin 2008 ⁽¹⁾	30 juin 2007 ⁽¹⁾
France	1 803	1 422
Royaume-Uni	210	217
Pologne	350	332
Espagne	248	284
Reste de l'Europe	262	300
Reste du monde	610	425
TOTAL GROUPE	3 483	2 980

⁽¹⁾ Les investissements corporels et incorporels des sociétés Equant sont répartis par zone géographique.

NOTE 3 Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre

■ Augmentation du pourcentage d'intérêt dans Mobistar

Au premier semestre 2008, Mobistar a procédé à un rachat d'actions propres, portant sur 2% des titres composant le capital, pour un total de 74 millions d'euros. Le pourcentage d'intérêt de France Télécom dans Mobistar est ainsi porté de 50,2% à 51,2%. L'écart d'acquisition lié s'élève à 28 millions d'euros.

Par ailleurs, au mois de mai 2008, Mobistar a réduit son capital, pour un total de 248 millions d'euros. Cette opération, sans effet sur le pourcentage d'intérêt de France Télécom dans Mobistar, a pour conséquence une diminution des intérêts minoritaires de 120 millions d'euros. Le décaissement n'a pas été effectué au 30 juin 2008.

NOTE 4 Impôt sur les sociétés

L'impôt au compte de résultat se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Période close le	
	30 juin 2008	30 juin 2007
Charge d'impôt	(1 266)	(543)
- Impôts courants	(360)	(300)
- Impôts différés	(906)	(243)

Au 30 juin 2007, le groupe fiscal France avait reconnu 584 millions d'euros d'impôts différés actifs compensant partiellement la charge du semestre de (931) millions d'euros. La charge d'impôts différés de cette même période avait également été diminuée de 84 millions d'euros suite au changement de taux d'impôt au Royaume-Uni.

Au 30 juin 2008, le groupe fiscal France a enregistré une charge d'impôts différés de (1 081) millions d'euros pour le semestre.

NOTE 5 Endettement financier net

5.1 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par France Télécom correspond aux passifs financiers hors dettes liées à l'exploitation (convertis au cours de clôture), diminués : (i) des dérivés actifs de transaction, de couverture de flux de trésorerie, de couverture de juste valeur et de couverture d'investissement net, (ii) des dépôts de garantie versés afférents aux dérivés, (iii) des disponibilités, quasi-disponibilités et des placements à la juste valeur, (iv) de certains dépôts de garantie mis en place dans le cadre d'opérations spécifiques (si la dette associée est incluse dans l'endettement financier brut). Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie et de couverture d'investissement net sont mis en place pour couvrir des éléments qui ne figurent pas dans l'endettement financier net (flux de trésorerie futurs, actif net en devise). Or, la valeur de marché de ces dérivés y est incluse. La « part efficace des couvertures de flux de trésorerie » et le « résultat latent sur couvertures d'investissement net » sont ajoutés à l'endettement financier net pour neutraliser cette différence temporelle.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation de l'endettement financier net :

(en millions d'euros)	Endettement financier net
Solde au 1^{er} janvier 2008	37 980
Variation des :	
emprunts obligataires ou échangeables	(2 263)
emprunts bancaires	1 107
billets de trésorerie	333
instruments dérivés nets	407
Augmentation des dépôts de garantie versés afférents aux dérivés	(206)
Arrivée à échéance de titres de créance négociables	430
Diminution des disponibilités et quasi-disponibilités	145
Autres variations	271
Solde au 30 juin 2008	38 204

5.2 Principales émissions et remboursements d'emprunts

- Au cours du premier semestre 2008, France Télécom S.A. a procédé à l'émission des emprunts obligataires suivants :
 - en mars 2008, 400 millions d'euros à échéance février 2017 portant intérêt à un taux de 4,75% ;
 - en mars 2008, 225 millions d'euros à échéance février 2012 portant intérêt à un taux de 4,375% ;
 - en mars 2008, 150 millions d'euros à échéance octobre 2015 portant intérêt à un taux de 3,625% ;
 - en mai 2008, 1 250 millions d'euros à échéance mai 2018 portant intérêt à un taux de 5,625% ;
 - en mai 2008, 750 millions d'euros à échéance mai 2014 portant intérêt à un taux de 5,25%.
- Au cours du premier semestre 2008, France Télécom S.A. a procédé au remboursement des emprunts obligataires suivants :
 - en mars 2008, 69 millions d'euros portant intérêt à un taux de TEC10 moins une marge de 13 points de base ;
 - en mars 2008, 3 114 millions d'euros portant intérêt à un taux de 6,75% ;

- en avril 2008, 457 millions d'euros portant intérêt à un taux de 5,4% ;
 - en mai 2008, 500 millions de dollars portant intérêt à un taux de 6%.
- Au cours du premier semestre 2008, les émissions et remboursements des emprunts bancaires du groupe France Télécom sont les suivants :
 - en avril 2008, émission par France Télécom S.A. d'un emprunt bancaire de 200 millions d'euros, à échéance avril 2014 et portant intérêt à un taux de 5,2% ;
 - en mars 2008, remboursement par France Télécom S.A. d'un emprunt bancaire de 40 millions d'euros ;
 - sur le semestre, tirage par TP Group sur ses lignes de crédit d'un montant de 597 millions d'euros, net des remboursements effectués ;
 - sur le semestre, tirage par ECMS sur ses lignes de crédit d'un montant de 135 millions d'euros.
 - En mars 2008, France Télécom S.A. a procédé au rachat de Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA) pour un montant nominal de 51 millions d'euros et dont la composante dette était de 42 millions d'euros. Ce rachat a généré une charge avant impôts de 3 millions d'euros.

Le 29 mai 2008, les parités de remboursement des TDIRA en actions nouvelles France Télécom ont été ajustées conformément au contrat d'émission. Les nouvelles parités sont de 431,3203 actions par TDIRA de la Tranche Banques (soit un prix de remboursement de 32,69 euros sur la base de la valeur nominale des TDIRA de 14 100 euros) et 365,2824 actions par TDIRA de la Tranche Equipementiers (soit un prix de remboursement de 38,60 euros).

La parité de remboursement des Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE), en actions nouvelles ou existantes France Télécom, a été également ajustée : la nouvelle parité est de 100,512 actions par obligation (soit un prix de remboursement de 25,68 euros).

5.3 Principales évolutions des lignes de crédit

De nouvelles lignes de crédit ont été négociées sur le semestre :

- TP Group : négociation le 30 juin 2008 d'une ligne de crédit revolving d'un montant de 1 000 millions de zlotys, d'échéance juin 2009, avec possibilité de prolongation sur 12 mois.
- ECMS : négociation le 27 février 2008 d'une ligne de crédit d'un montant, présenté à 100%, de 2 200 millions de livres égyptiennes, d'échéance février 2015.

5.4 Notation de France Télécom au 30 juin 2008

Au 30 juin 2008, la notation de France Télécom reste inchangée par rapport au 31 décembre 2007.

5.5 Gestion des covenants

Au 30 juin 2008, les engagements du Groupe en matière de ratios financiers sont respectés.

NOTE 6 Capitaux propres

Au 30 juin 2008, le capital social de France Télécom S.A. s'élève à 10 459 138 860 euros, divisés en 2 614 784 715 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune.

Au 30 juin 2008, l'État détient directement et indirectement à travers l'ERAP 26,69% du capital et 26,79% des droits de vote de France Télécom S.A.

6.1 Evolution du capital

Au cours du premier semestre 2008, France Télécom S.A. a émis 435 804 actions nouvelles à la suite de l'exercice de stocks options, dont :

- 5 350 actions au titre des plans consentis par France Télécom S.A. de 2005 à 2007 ;
- 109 464 actions au titre des plans consentis par Wanadoo entre 2000 et 2003 et repris par France Télécom S.A. lors de la fusion-absorption de Wanadoo ; et
- 320 990 actions au titre des plans consentis par Orange entre 2001 et 2003 et pour lesquels les bénéficiaires ont reçu des instruments de liquidité sur options.

L'émission de ces actions nouvelles sera constatée au plus tard par le Conseil d'administration lors de sa première réunion postérieure au 31 décembre 2008.

Au cours de la période close le 30 juin 2008, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 2 604 781 396 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 2 767 731 947 actions.

6.2 Actions propres

Sur autorisation de l'Assemblée générale du 21 mai 2007, le Conseil d'administration a mis en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat 2007 ») dont le descriptif a été publié le 21 mai 2007.

Le 27 mai 2008, le Conseil d'administration a, sur autorisation de l'Assemblée du même jour, mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat 2008 ») et mis fin au Programme de Rachat 2007 avec effet immédiat pour la fraction non utilisée. Le descriptif du Programme de Rachat 2008 a été publié le 28 mai 2008.

Le contrat de liquidité mis en place le 9 mai 2007 avec un prestataire de services d'investissement a été renouvelé à sa date anniversaire pour une durée d'un an et son exécution se poursuit dans le cadre du Programme de Rachat 2008. Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat s'élèvent à 100 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2008, France Télécom n'a pas racheté d'actions hors contrat de liquidité.

Au 30 juin 2008, la société détenait 9 663 540 de ses actions (dont 550 000 au titre du contrat de liquidité), comptabilisées en diminution des capitaux propres.

6.3 Rémunérations en actions et assimilées

Plan d'attribution gratuite d'actions ou de rémunération assimilée – International

En complément du Plan d'attribution gratuite d'actions en France, un Plan International a été mis en place dans différents pays.

L'attribution des actions interviendra le 4 décembre 2009 (4 décembre 2011 au Royaume-Uni). Dans les pays où les conditions réglementaires, fiscales ou sociales ne permettent pas l'attribution gratuite d'actions, les bénéficiaires du Plan International recevront un montant de trésorerie équivalent au cours de l'action France Télécom S.A. au 4 décembre 2009.

Les conditions d'attribution des actions ou de versement de leur équivalent en trésorerie sont identiques à ceux du plan « France ».

Les actions gratuites sont incessibles pendant une période de deux ans (trois ans pour l'Espagne) suivant leur attribution, soit jusqu'au 4 décembre 2011 (4 décembre 2012 pour l'Espagne).

La juste valeur de ce plan a été déterminée selon un modèle binomial dont les hypothèses sont les suivantes :

	Plan d'attribution d'actions	Plan de rémunération assimilée (versement en trésorerie)
Date comptable d'attribution des droits ⁽¹⁾	18/03/2008	18/03/2008
Date d'attribution des actions (ou de leur équivalent en trésorerie)	04/12/2009 ou 04/12/2011	04/12/2009
Date de fin de la période d'incessibilité des actions	04/12/2011 ou 04/12/2012	-
Cours du sous-jacent à la date d'attribution des droits	21,50 €	21,50 €
Prix de souscription (nul dans le cas d'une attribution gratuite d'actions)	0,00 €	-
Taux de dividendes attendu	6,0%	6,0%
Taux de rendement sans risque	3,48%	3,48%
Taux de prêt-emprunt ⁽²⁾	5,24%	-
Juste valeur unitaire de l'avantage accordé au personnel	de 17,21 € à 17,95 €	19,40 € ⁽³⁾

⁽¹⁾ Correspond à la date d'information individuelle des bénéficiaires.

⁽²⁾ Si applicable, correspond au coût de prêt-emprunt sur l'action France Télécom retenu dans le calcul du coût d'incessibilité.

⁽³⁾ Lorsque le plan consiste en un versement en trésorerie, la juste valeur unitaire de l'avantage accordé au personnel est ajustée, à chaque clôture, en fonction de l'évolution du cours de l'action France Télécom S.A. jusqu'à la date de versement.

La juste valeur des instruments accordés représente un montant de 50 millions d'euros, après prise en compte d'un coût d'incessibilité de 3 millions d'euros. La décote d'incessibilité est estimée en valorisant le coût d'une stratégie de couverture, dont les paramètres de marché sont présentés ci-dessus, associant la vente à terme des actions incessibles et l'achat au comptant, financé par un emprunt remboursable in fine, d'un nombre équivalent d'actions cessibles.

Une charge de 8 millions d'euros (y compris contributions sociales) a été enregistrée au 30 juin 2008, en contrepartie :

- des capitaux propres (5 millions) ;
- des dettes de personnel et dettes sociales (3 millions), pour la fraction du plan prévoyant un règlement en trésorerie.

Une charge complémentaire estimée à 42 millions d'euros reste à reconnaître jusqu'au 4 décembre 2011.

6.4 Distributions

L'Assemblée générale de France Télécom du 27 mai 2008 a décidé de verser aux actionnaires un dividende de 1,30 euro par action au titre de l'exercice 2007. Cette distribution est intervenue le 3 juin 2008 pour un montant total de 3 386 millions d'euros.

6.5 Réserves de conversion

Au 30 juin 2008, la variation de change est principalement liée à la variation de la livre sterling pour (473) millions d'euros, du zloty pour 398 millions d'euros et de la couronne slovaque pour 113 millions d'euros.

6.6 Intérêts minoritaires

Au 30 juin 2008, la part du résultat attribuable aux intérêts minoritaires concerne principalement TP Group pour 209 millions d'euros, FT España pour (82) millions d'euros, le Groupe Sonatel pour 45 millions d'euros et Mobistar pour 74 millions d'euros.

Au 30 juin 2008, les distributions de dividendes aux actionnaires minoritaires concernent principalement TP Group pour 303 millions d'euros, le Groupe Sonatel pour 115 millions d'euros et Mobistar pour 85 millions d'euros.

Au 30 juin 2008, les intérêts minoritaires au bilan concernent principalement TP Group pour 2 016 millions d'euros, FT España pour 963 millions d'euros, le Groupe Sonatel pour 450 millions d'euros et Mobistar pour 215 millions d'euros.

7.1 Litiges

La présente section décrit les procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, nouvelles ou ayant évolué depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2007, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des six derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Au 30 juin 2008, le montant des provisions pour risques enregistrées par France Télécom au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels elle est impliquée s'élève à 470 millions d'euros (472 millions d'euros au 31 décembre 2007).

■ Procédures, enquêtes et demandes de renseignements de la Commission européenne

- Le 20 mai 2008, la Commission européenne a annoncé l'ouverture d'une enquête approfondie concernant le régime de retraite des fonctionnaires de l'État attachés à France Télécom. L'ouverture de cette enquête fait suite à une plainte de Bouygues Télécom initiée en 2002, concernant le régime de retraite mis en place par la loi du 26 juillet 1996 qui a eu pour objet et pour effet d'aligner le dispositif de financement des retraites des agents fonctionnaires de l'État de France Télécom sur celui applicable aux entreprises concurrentes de France Télécom pour leurs salariés. Dans le cadre du nouveau dispositif mis en place par la loi de 1996, France Télécom a versé à l'État en 1997 une contribution forfaitaire exceptionnelle de 5,7 milliards d'euros et s'acquitte, depuis, d'une cotisation libératoire annuelle.

France Télécom considère que ces versements assurent la conformité du mode de financement des retraites des fonctionnaires de France Télécom aux règles du droit communautaire, règles précisées par la Commission en octobre 2007 dans une décision concernant le mode de financement des retraites des fonctionnaires de l'État attachés à La Poste, et que le dispositif n'est pas défavorable à l'État et n'est pas source d'avantage particulier pour France Télécom.

- Dans le cadre du litige relatif au régime dérogatoire de taxe professionnelle imposé à France Télécom de 1991 à 2002 et à la suite de l'arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes condamnant la France pour manquement, les discussions se sont poursuivies entre les autorités françaises et les services de la Commission européenne, auxquelles France Télécom a été associée, en vue de trouver un accord entre les autorités françaises et les services de la Commission sur le montant à placer sur le compte séquestre pour éviter l'ouverture d'une nouvelle procédure en manquement devant la CJCE. En conséquence, le Conseil d'Administration du 30 juillet 2008 a décidé d'augmenter le montant placé sur le compte séquestre de 151 millions d'euros, portant ainsi le montant total des versements à 964 millions d'euros. Le montant séquestré sera transféré à l'État en cas de rejet du recours en annulation de la décision de la Commission du 2 août 2004 devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes. Dans le cas contraire, il sera rendu à la pleine disposition de France Télécom. Cet accord ne signifie pas une approbation par les autorités françaises ou par France Télécom des évaluations du montant de la prétendue aide d'État incompatible faites par les services de la Commission. La procédure orale précédant la décision du Tribunal de première instance des Communautés européennes pourrait avoir lieu avant la fin de l'exercice 2008. L'appréciation du risque dans ce litige n'est pas modifiée et le risque reste classé en passif latent au sens de la norme IAS 37 « Provisions, actifs et passifs éventuels ».

■ Procédures devant les autorités nationales de concurrence

- Le 12 février 2008, le Conseil de la concurrence a rejeté la demande de mesures conservatoires de Free concernant les conditions d'accès aux infrastructures existantes de génie civil implantées sur le domaine public pour y déployer des nouveaux réseaux de boucle locale optique sur le marché résidentiel (FTTH). Le Conseil de la concurrence a pris acte que France Télécom s'était engagée depuis octobre 2007 devant l'ARCEP dans un processus constructif d'élaboration d'une offre d'accès à ses fourreaux. Il a considéré dès lors qu'il n'y avait aucune atteinte grave et immédiate à la concurrence justifiant le prononcé des mesures demandées. Il a en revanche décidé de poursuivre l'instruction au fond du dossier.

■ Procédures devant les juridictions civiles

- Dans le cadre de la demande introduite en décembre 2004 et à la suite de son rejet par jugement du Tribunal de Francfort du 16 janvier 2008, le mandataire-liquidateur de la faillite de Gerhard Schmid, ancien dirigeant de MobilCom, a interjeté appel le 18 janvier 2008 de cette décision devant la Cour (Oberlandesgericht) de Francfort.
- En mars 2008, la société Nerim s'est désistée de sa demande de dommages et intérêts d'un montant de 57 millions d'euros devant le Tribunal de Commerce de Paris liée à de prétendues pratiques anticoncurrentielles de Wanadoo et Transpac. Cet événement a mis fin à la procédure.
- Le 25 juin 2008, Free a assigné France Télécom en référé devant le Tribunal de Commerce de Paris pour obtenir la suspension de la commercialisation du service "Orange Foot" liée à la souscription d'une offre d'accès multiservices ADSL Orange. Le juge des référés a rejeté cette demande le 1^{er} juillet 2008 estimant qu'Orange n'avait pas commis d'infraction au code de la consommation ou d'acte de concurrence déloyale. Free a fait appel de cette décision.

■ Arbitrages internationaux

- Dans le cadre de la procédure d'arbitrage opposant la société danoise DPTG à TP S.A., le président de la Chambre de Commerce fédérale autrichienne a fait droit, par décision du 8 février 2008, à la demande de récusation formulée par TP S.A. à l'encontre du président du Tribunal arbitral pour défaut d'impartialité. Un nouveau président a été désigné et, au cours d'une première audience de procédure intervenue le 12 juin 2008, a fixé un nouveau calendrier de procédure qui prévoit des audiences jusqu'en avril 2009.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont France Télécom a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, nouvelle ou ayant évolué depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2007, qui soit susceptible d'avoir ou ait eu au cours des six derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

7.2 Obligations contractuelles et engagements hors bilan

Les principales évolutions des obligations contractuelles reflétées au bilan du premier semestre 2008 concernent l'évolution de l'endettement financier net décrite en note 5. Le principal événement du premier semestre 2008 affectant les engagements et obligations contractuelles hors bilan est le suivant :

En février 2008, Orange a acquis trois lots parmi les douze qui étaient mis en vente par la Ligue professionnelle de football concernant les droits de retransmission des matches de Ligue 1 pour les quatre saisons à venir. Le montant total des engagements souscrits s'élève à 961 millions d'euros maximum payables par échéance jusqu'en 2012.

NOTE 8 Événements postérieurs à la clôture

- Rachat de Titres à Durée Indéterminée Remboursables en Actions (TDIRA)

Le 9 juillet 2008, France Télécom a racheté 39 555 TDIRA de la tranche Banques pour un montant nominal de 558 millions d'euros, ce qui porte à 43 196 le nombre de TDIRA de la tranche Banques rachetés depuis le début de l'année. Après ces rachats et compte tenu des rachats effectués depuis leur émission, 231 823 TDIRA restent en circulation, dont 144 801 TDIRA de la tranche Banques et 87 022 TDIRA de la tranche Équipementiers, pour un montant nominal global de 3 269 millions d'euros.

- Versement d'un acompte sur dividende

Le Conseil d'administration a décidé au cours de sa séance du 30 juillet 2008 le versement d'un acompte sur dividende. Cet acompte sera de 60 centimes d'euros par action, soit un montant de 1 563 millions d'euros sur la base du nombre d'actions au 30 juin 2008. Il sera payé le 11 septembre 2008 par France Télécom S.A.. Au 30 juin 2008, le résultat net de la période de France Télécom S.A. s'élevait à 4 371 millions d'euros et le report à nouveau inscrit à son bilan s'élevait à 12 454 millions d'euros.